

## ACTUALITÉS

# RECONNUE ETAT CATASTROPHE NATURELLE SECHERESSE 2020



La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour sécheresse et réhydratation des sols du 1er juillet au 30 septembre 2020

Par arrêté interministériel du 18 mai 2021 paru au Journal Officiel du 6 juin 2021.

Vous avez 10 jours à compter de la parution au Journal Officiel pour faire votre déclaration auprès de votre co



Créé le : 10/06/2021 - Mis à jour le : 7/06/2021